

Nom :
Adresse :
.....

Mr Pépy
.....
.....

Voyager en train est déjà pour beaucoup d'EHS très pénible du fait de la multiplication des téléphones portables et autres objets communicants. Or le déploiement de la WiFi dans les trains prévoit 4 bornes WiFi dans chaque wagon, 8 antennes relais placées en voiture bar ainsi que des antennes-relais tous les 3/4 kms le long des voies. C'est pour les EHS une atteinte inacceptable à leur droit de voyager en train sauf à courir le risque de maux physiques importants, voire de risques de malaises, d'autant que la surexposition passive aux ondes dans les trains est amplifiée par la structure métallique des voitures et la vitesse de déplacement (effet « cage de Faraday »).

Bien d'autres personnes : femmes enceintes, parents ou grand-parents, accompagnés d'enfants, qui n'ont pas (encore) développé de symptômes d'électrosensibilité (et ne le souhaitent pas) sont également en droit d'exiger de voyager sans être exposées aux ondes électromagnétiques de la WiFi. Rappelons que l'ANSES (Agence nationale sanitaire) a signalé dès 2009, des effets sur nos organismes (le système nerveux central, notamment), effets confortés en 2016 sur les enfants.

De même les personnes malades, fragiles, porteuses de dispositifs médicaux internes ou externes (pacemakers, implants, prothèses métalliques.....) ont besoin de voyager sans surexposition aux radiofréquences.

Puisque la SNCF agit en faveur des personnes présentant des handicaps, il est urgent qu'elle prenne en compte la situation des EHS, porteuses d'un handicap invisible mais bien réel et celles des personnes nécessitant une mise à l'abri des ondes électromagnétiques et nous vous demandons d'agir **équitablement envers elles** pour préserver leur droit d'accès au transport public, l'égalité des droits au travail et à une vie personnelle.